



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pollution électromagnétique

Question écrite n° 46948

Texte de la question

M. Franck Gilard attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des personnes électrosensibles, c'est-à-dire ayant une hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. La sensibilité électromagnétique est un problème invalidant pour les personnes qui en sont atteintes. Les électrosensibles doivent se tenir éloignés de toute source d'ondes et de champs électromagnétiques, ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes au quotidien alors que l'on vit entouré de portables, ordinateurs *wifi*, micro-ondes. Les principaux symptômes relevés sont grande fatigue, hypoglycémie, vertiges, défauts de coordination des membres, sensations de brûlure, douleurs articulaires, crampes musculaires, insomnies. Si certains pays, comme la Suède ou l'Allemagne, ont pris en compte cette maladie et l'ont reconnue comme un véritable handicap, le manque d'étude sérieuse et scientifique en France ne permet pas encore sa classification. Aussi, il lui demande les mesures qu'elle compte prendre pour commander des études spécifiques et indépendantes sur les risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques.

Texte de la réponse

Le terme d'hypersensibilité aux champs électromagnétiques est utilisé pour définir un ensemble de symptômes variés et non spécifiques à une pathologie particulière que certaines personnes attribuent spontanément à une exposition aux champs électromagnétiques. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES, ex-AFSSET), indique, dans son avis d'octobre 2009, portant sur les effets sanitaires des radiofréquences qu'« aucune preuve scientifique d'une relation de causalité entre l'exposition aux radiofréquences et l'hypersensibilité électromagnétique n'a pu être apportée jusqu'à présent ». Néanmoins, les souffrances rapportées par ces personnes ne peuvent être ignorées. Ainsi, à la suite de la table ronde intitulée « Radiofréquences, santé, environnement », organisée en avril-mai 2009 par la ministre de la santé et des sports, à la demande du Premier ministre, conjointement avec la secrétaire d'État chargée de l'écologie et la secrétaire d'État chargée de la prospective et de l'économie numérique, le Gouvernement a retenu plusieurs orientations et en particulier la mise en place d'une prise en charge adaptée pour les personnes se déclarant hypersensibles aux champs électromagnétiques. Un protocole d'accueil et de prise en charge de ces patients a ainsi été élaboré en collaboration avec les équipes de l'hôpital Cochin et sera proposé au public d'ici à la fin de l'année 2011. De plus, la recherche sur les causes de ces symptômes sera poursuivie et soutenue par l'ANSES dans les futurs appels à projet de recherche qui seront lancés. Par ailleurs, des crédits de recherche, au titre du programme hospitalier de recherche clinique, ont été alloués à l'équipe de l'hôpital Cochin.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46948

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3728

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5883